

# Coup de pouce du Smic : une occasion (encore) manquée !

Michael Zemmour, *Alternatives économiques*, 30 novembre 2018

[alternatives-economiques.fr/coup-de-pouce-smic-une-occasion-manquee/00087267](https://alternatives-economiques.fr/coup-de-pouce-smic-une-occasion-manquee/00087267)



Le Premier ministre a annoncé lors d'une interview que le Smic ne connaîtrait pas de revalorisation discrétionnaire, le fameux « coup de pouce » en 2019, au-delà de son indexation « automatique ». Ce soutien contribuerait pourtant à la réduction des inégalités et garantirait une progression de pouvoir d'achat à celles et ceux qui n'ont pas les moyens de négocier leur salaire.

## Les mécanismes de revalorisation du Smic

Le salaire minimum de croissance, 1 498,47 euros brut à temps plein en 2018 est revalorisé chaque année au premier janvier en fonction d'un mécanisme « automatique » qui dépend d'un indice défini par avance, additionné, si le gouvernement le décide, d'un « coup de pouce ».

La recommandation des experts est très prévisible : c'est systématiquement non

Afin, d'éviter la pression politique liée à l'augmentation du Smic – sa revalorisation figure par exemple en bonne place des revendications de nombreuses organisations syndicales –, un comité d'expert.e.s, a été mis en place en 2008, avec pour principale fonction de rendre un avis sur la pertinence d'un coup de pouce au Smic. En pratique, compte tenu de sa composition, les membres étant désignés par le gouvernement, en pleine connaissance de leurs orientations économiques, la recommandation des experts est très prévisible : c'est systématiquement non.

L'an passé, le groupe d'experts avait même proposé dans son rapport, une baisse, voire une suppression du mécanisme d'indexation, s'en remettant à la revalorisation des prestations

sociales (la prime d'activité), pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes (on peut lire [ici](#) un résumé, et [ici](#) et [là](#) des critiques de ce rapport). La proposition n'avait finalement pas été retenue.

Si le rapport 2018 n'est pas encore connu, il est vraisemblable que celui-ci ira de nouveau dans le sens d'une revalorisation *a minima*, sans coup de pouce. En tout état de cause, la décision du gouvernement est déjà arrêtée dans ce sens.

## Une « revalorisation automatique » qui creuse l'écart avec les autres salaires

---

En dehors des coups de pouce, le Smic évolue « automatiquement » en fonction d'un indice qui combine un indice des prix (inflation) et le pouvoir d'achat du salaire horaire moyen ouvriers-employés (SHBOE). Mais cette indexation, un peu particulière, est construite de telle sorte que le salaire minimum augmente le moins possible.

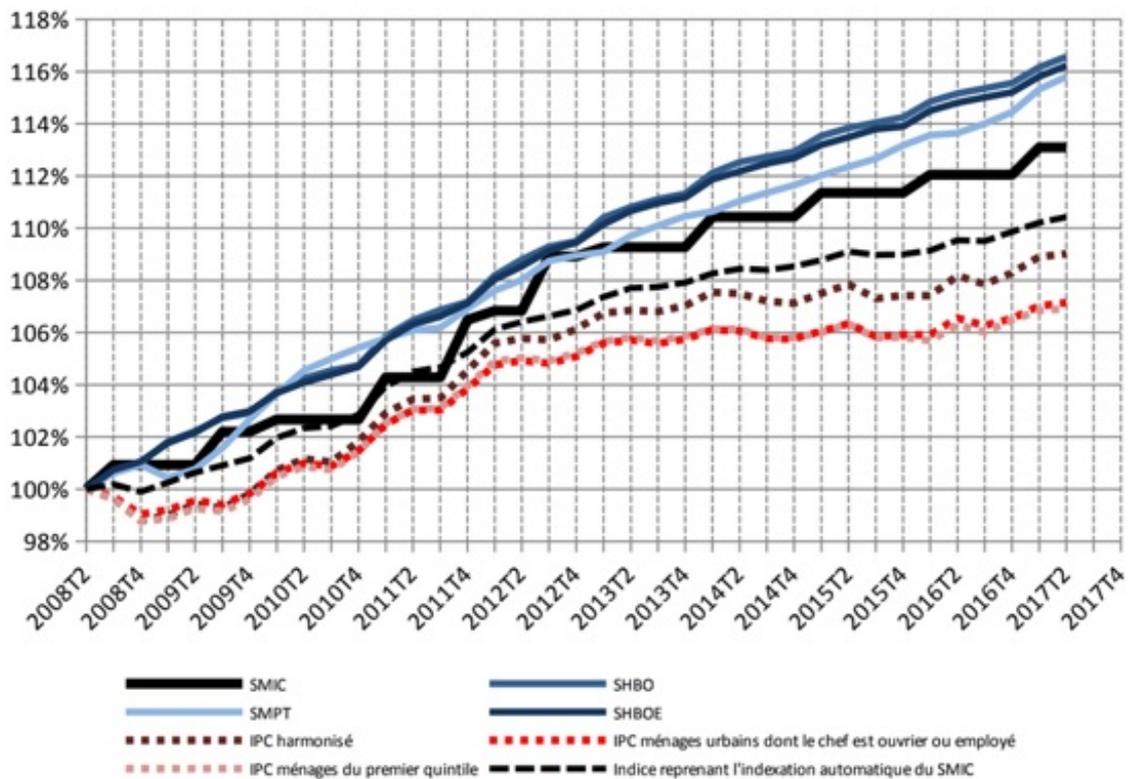
L'indexation automatique est construite de telle sorte que le salaire minimum augmente le moins possible

D'abord, l'indice des prix retenu n'est pas l'indice des prix usuels de l'Insee (Indice des prix à la consommation), mais un indice des prix de la consommation des ménages modestes. Il se trouve que depuis plusieurs années, c'est encore le cas en 2018, cet indice augmente moins vite que l'indice des prix (voir graphique). Ensuite, la revalorisation automatique du Smic tient compte du gain de pouvoir d'achat du salaire moyen ouvriers-employés, mais en la divisant par deux.

Evolution du Smic, du SHBO, du SHBOE et du salaire mensuel par tête entre le 2e trimestre 2008 et le 2e trimestre 2017

---

---



Sources : INSEE, comptes nationaux, DARES, Acemo.

SHBO : salaire horaire de base ouvrier

SHBOE : salaire horaire de base ouvrier et employé

Salaire mensuel par tête : le salaire moyen par tête (SMPT) rapporte les masses salariales brutes versées par l'ensemble des entreprises au nombre de salariés en personnes physiques

Entre 2008 et 2017, le Smic brut a augmenté de seulement 3,7 % en euros constants, tandis que le salaire de référence a augmenté de 7 %

La formule d'indexation automatique du Smic est ainsi volontairement calibrée pour qu'un écart progressif se creuse entre le salaire minimum et le salaire de référence. Du fait de ce mécanisme, entre 2008 et 2017, le Smic brut a augmenté de seulement 3,7 % en euros constants, tandis que le salaire de référence a augmenté de 7 %. Sans le « coup de pouce » survenu en 2012, cette augmentation aurait été encore plus faible.

En 2018, il n'y a pas eu de gain de pouvoir d'achat substantiel des salaires, la revalorisation automatique du Smic au 1<sup>er</sup> janvier 2019 devrait donc être proche, peut-être même légèrement inférieure, à l'inflation (de l'ordre de 2 %).

Notons qu'au cours de la même période, le coût du Smic pour l'employeur n'a pas suivi la même évolution : du fait du coûteux CICE (qui rembourse aux entreprises 6 % du salaire brut), et du pacte de responsabilité (qui a supprimé 1,8 point de cotisations employeurs), le « coût total employeur » d'un salarié au Smic a baissé, sans que l'efficacité en matière de créations d'emplois n'apparaisse évidente.

**Le Smic, le salaire de ceux qui ne peuvent pas négocier**

---

Le niveau et les augmentations de salaire annuelles pour l'ensemble des salariés sont le résultat combiné de négociations collectives au niveau de la branche ou de l'entreprise, de négociations individuelles et de l'état du marché du travail. Les compétences rares se payent plus cher, alors que le chômage crée à l'inverse une pression à la baisse des salaires. Le Smic est le salaire minimum garanti à celles et ceux qui ne bénéficient pas, d'une manière ou d'une autre, d'un salaire négocié.

Pour certains économistes, c'est d'abord parce que les salariés concernés sont intrinsèquement peu productifs que leur salaire est bas

Pour certains économistes, c'est d'abord parce que les salariés concernés sont intrinsèquement peu productifs que leur salaire est bas : les entreprises ne peuvent pas les payer plus cher que ce qu'ils et elles « produisent ». Selon cette logique, augmenter le Smic revient à rendre certaines personnes inemployables : le salaire minimum serait devenu trop cher compte tenu de leur productivité.

C'est en fonction de ce mode de raisonnement que le groupe d'experts préconisait l'année dernière de désindexer totalement ou partiellement le Smic pour favoriser l'emploi. Pour autant, les effets macroéconomiques en matière d'emploi d'une revalorisation du Smic sont sans doute très faibles, voire contrebalancés par les effets positifs d'augmentation de la consommation.

De plus, on peut faire l'hypothèse que c'est à l'inverse le fait d'autoriser des salaires bas qui incite les entreprises à faire des choix d'organisation et de technologie privilégiant des types d'emplois peu productifs. Aux Etats-Unis par exemple, la faiblesse de la rémunération fait prospérer le développement d'emplois à très faible valeur ajoutée, dont on ne peut pas vivre et qui n'existent quasiment pas en France. On songe par exemple à ces porteurs de pancarte publicitaire dans la rue.

Les faibles salaires ne sont pas le témoin d'une faible « productivité », mais bien d'un faible pouvoir de négociation

Mais dans de très nombreux cas, les faibles salaires ne sont pas le témoin d'une faible « productivité », mais bien d'un faible pouvoir de négociation émanant d'autres facteurs (chômage, faible syndicalisation, emploi précaire, institutions), qui ne permettent pas d'obtenir un meilleur salaire.

En effet, si on regarde qui sont les 11,5 % de salariés smicards on observe la chose suivante : le Smic concerne particulièrement les personnes à temps partiel (34 %), les salariés des très petites entreprises (27 %), de certains secteurs comme l'hébergement et la restauration (34 %). Autant de caractéristiques également associées à la faible syndicalisation et à un emploi instable, qui ne favorisent pas l'émergence ni le succès des revendications salariales. Ajoutons, c'est en partie lié aux caractéristiques précédentes, que les personnes au Smic sont majoritairement des femmes (58 %), dont on sait par ailleurs que le travail est, toutes choses égales par ailleurs, moins bien rémunéré et moins augmenté que celui des hommes.

## La revalorisation du Smic, un outil pour réduire les inégalités

---

---

De ce fait, fixer le Smic et sa revalorisation revient à la fois à fixer une norme d'emploi, en n'encourageant pas le développement d'emplois à trop faible valeur ajoutée, mais également à soutenir par la loi le salaire de celles et ceux qui n'ont pas le rapport de force sur leur lieu de travail pour en obtenir plus.

L'Allemagne a récemment introduit un salaire minimum, significativement plus élevé que les salaires du marché, sans que cela n'occasionne une augmentation du chômage

C'est d'ailleurs partant de ce constat que l'Allemagne a récemment introduit un salaire minimum, significativement plus élevé que les salaires du marché, sans que cela n'occasionne une augmentation du chômage.

Contrairement à une idée reçue, les pays les moins inégalitaires ne sont pas simplement ceux qui font le plus gros effort de redistribution, mais bien ceux qui ne laissent pas se créer de trop grandes inégalités primaires que sont les inégalités de salaire, et celles entre salaire et profit. Et la régulation du marché du travail, comme la législation du licenciement ou le niveau du salaire minimum, participe à cette maîtrise des inégalités primaires.

Laisser dériver le Smic par une revalorisation trop faible est certes cohérent avec la stratégie générale du gouvernement de dérégulation du marché du travail et de « baisse du coût du travail ». Mais cette ligne, dont on n'observe pas pour l'instant de résultat probant en matière d'emploi, tourne le dos à un outil efficace pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages modestes et contribue également à creuser un peu plus les inégalités.

*Michaël Zemmour est maître de conférences en économie à l'Université Lille 1. Vous pouvez retrouver son blog [ici](#).*